49e Année - N° 3507 Le N° 0.25 c. PARAIT LE SAMEDI 16 Janvier 1937

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-P. ASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) 1,50
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

Les évènements d'Espagne

L'Allemagne et l'Italie ont répondu à la démarche franco-britannique en vue de rendre plus rigoureuse la politique de non intervention et d'interdire l'envoi de volontaires en Espagne.

Il convient d'examiner ces réponses avec objectivité. C'est en définitive la paix qui est en cause. Elle exige d'abord qu'on se garde des polémiques qui ne peuvent qu'envenimer les choses et rendre la tâche plus difficile encore. Elle commande ensuite de rechercher dans les thèses en présence tout ce qui peut constituer une base pour un accord entre tous les intéressés c'est-à-dire pour empêcher que le conflit espagnol ne dégénère en un conflit général.

Les réponses de Berlin et de Rome ne diffèrent que par le texte. Le fond est le même. Les arguments sont identiques. L'Allemagne et l'Italie acceptent que l'on interdise rigoureusement l'envoi de volontaires en Espagne. Mais elles déclarent, l'une et l'autre, que le principe de non ingérence comporte également l'interdiction d'aider l'un ou l'autre des deux partis en présence par des moyens financiers ou par une propagande à l'intérieur de l'Espagne.

Sans doute l'Allemagne et l'Italie formulent elles d'autres demandes encore — le retrait de tous les combattants étrangers notamment — mais si l'on fait la part de ce qui ne peut être considéré que comme moyens tactiques de discussion, si l'on fait la part aussi de rodomontades qui ne sont pas nouvelles, il n'apparait pas impossible de concilier les vues de Berlin et de Rome avec celles que la Russie exposait dans la réponse claire et précise que, la première, elle donna à la France et à la Grande-Bretagne.

Le devoir est donc d'entreprendre sans tarder et sans hésitation cette œuvre de conciliation. Un point capital est acquis; l'accord de tous sur la nécessité d'appliquer plus rigoureusement l'accord de non-intervention et de l'étendre à l'interdiction absolue d'envoyer ou de laisser envoyer des volontaires en Espagne.

Mais il faut que les engagements qui seront pris soient respectés totalement, il faut donc qu'un contrôle effectif soit accepté par tous les intéressés.

La tâche est urgente; elle n'est ni simple, ni aisée. Elle est de celles qui exigent un nouvel effort commun de la France et de la Grande Bretagne mais que l'union franco-britannique, plus étroite et plus cordiale que jamais, doit pouvoir mener à bien et pour laquelle elle doit pouvoir compter sur la bonne volonté de chacun des intéressés. C'est la paix qui est en jeu.

E.-N.

QUAND BON VOUS PLAIRA...

Un bon Sisteronnais, ce n'est pas le premier, demande quand je ferai nouvelle causerie à la radio sur Sisteron et sa région ? Déjà quatre lui furent spécialement consacrées, sans compter dix autres où nous eumes plaisir de mentionner la terre promise de Canteperdrix. C'est répondre que nous ne demandons pas mieux et cela, comme toujours sans qu'il en coute un liard à personne, sauf à nous-même, celà sans esperer, celà nous advint, un remerciement des intéressés, s'il arrive par ailleurs de flatteurs compliments.

Nous proposons volontiers à la commission officielle et avec grand plaisir ce sujet nous tenant fort au cœur, mais la commission nous objecterait, non sans raison : « Pourquoi des initiatives, des efforts rien que de votre côté, puisque les Sisteronnais n'esquissent pas le moindre geste pour leur belle ville, puisqu'ils considèrent le tourisme avec une coupable indifférence ? ».

Nous ne pouvons vraiment agir malgré eux, peut-être contre leurs intentions. Et s'il leur accomode de fermer les yeux sur leurs richesses; s'il leur chante de laisser crisser les cigales en été, d'écouter béatement les ronrons de la Durance en toute saison ? Et s'il leur suffit de voir les autres retirer les marrons du feu, de se contenter d'un coup d'œil dans leurs andrones au lieu de contempler leurs rocs magnifiques et leurs étourdissantes montagnes ? Et s'il leur plait d'user de la dernière liberté premise, celle de ne rien faire?

Ces arguments sans valeir grand chose ne reposent pas moins sur un constat. Charbonnier est maitre chez soi.

Somme toute, les Sisteronnais ne cherchent point querelle à leurs voisins, ils n'envient personne et ne se hasardent pas au jeu de la concurrence. Ce sont gens si pacifiques, si soucieux de la tranquillité d'autrui, qu'ils emploient leurs loisirs à se chamailler en famille.

Si par erreur de bonne volonté, d'amour de son pays, l'un d'entre eux éprouve besoin de secouer l'apathie, les autres, riant sous cape, le laissent tirer à hue et à dia, non sans quelque réel plaisir de tirer d'abord avec lui dans les brancards, de l'applaudir, en criant de bonne foi : *Fai tira Marius*. Et patatras, bientôt le brave Marius « n'es plus qu'un tarnagas, e lou vaqui : Misé Durenço... emé uno espigno a sa gleno d'espiguo ».

Elles sont délicieuses les lignes du dernier *Sisteron-Journal*, sur les *Heures Sisteronnaises*. Il y est question de longs et charmants loisirs, lesquels ont motivé bien cocasse ministère dans la nouvelle réforme sociale, gage de bonheur intégral pour tous.

Donc on se divertit gentiment à la belotte, à la moune, à défaut de lièvres et de grives, on tire lapins et tourdres au loto ; des discussions s'animent à propos de dindes grasses et de vin chaud. A la faveur de notre divin soleil, tout chante, rit, invite à jeter nuages de pipes sur les rayons d'or ; si bise pince bout de l'oreille, on la nargue devant les projections de l'écran. Que voilà pays de cocagne et quasiment ce paradis terrestre décrit dans Télémaque. Bravo pour pareil privilège et combien enviable ce Sisteron «ensoleillée, loin des tracas de la politique, aux heures partagées entre le travail et la famille... dans la satisfaction du devoir accompli». L'auteur de cette esquisse s'y connait et voilà qu'à le lire chacun souhaite de vivre sous ce bienheureux ciel et en telle société.

De fait peu d'endroits n'oseraient se comparer à Sisteron, merveille des Alpes et séjour d'enchantement. Aucun voyageur n'y passe sans tentation de halte et sans jalouser les bénéficiaires permanents de cet azur, de cet air, de ces horizons. Nous comprendrions la sérénité des Sisteronnais, si réconfortante à notre époque, s'il ne se posait l'inquiétante énigme de demain.

Car, on s'agîte, on se remue par ailleurs et nous paraissons n'en prendre ni cure, ni ombrage. Bientôt les régions, les cités de France s'affirmeront à l'Exposition de Paris ; la plus pittoresque ville de Haute-Provence, la plus illustre d'histoire serait-elle absente du tournoi ?

Non, il ne le faut pas. Tétu comme un mulet, dusse-je passer pour fol à égratigner le Roc de la Citadelle ou à le faire embrasser avec celui de la Baume, je demande donc aux Sisteronnais de ressusciter au plus vite, leur syndicat d'Initiative et là, pour tout de bon, sans lésiner, avec concours de tous. Et en avant pour Sisteron et à l'honneur et à la prospérité.

On peut ce qu'on veut.

Emile ROUX-PARASSAC.

En l'An de grâce 1937

Que nous réserve l'année présente ! nul ne saurait nous le dire.... alors que partout à l'horizon des nuages qui semblent s'éclaircir s'obscurcissent au moindre souffle du vent international. Ces jours-ci encore il soufflait fort au Maroc où l'annonce d'un débarquement de troupes allemandes provoquait un vif émoi dans le monde diplomatique. Si nous ne sommes pas optimistes ne soyons pas non plus pessimistes, soyons du temps que nous vivons qui s'écoule dans les émotions, dans la sensibilité et parfois dans la crainte d'un cataclysme.

Si la situation internationale nous occupe plus que de raison n'oublions pas les évènements locaux que l'année nouvelle nous amène. Cette année le département des Basses-Alpes va être secoué par la politique nous aurons une partie de notre académie départementale qui sera soumise au renouvellement électoral. En effet plusieurs cantons — dont le notre — auront à élire ou réélire leurs conseillers généraux et leurs conseillers d'arrondissement puis pour couronner ce travail électoral, les élections sénatoriales feront suite aux premières et le mois d'octobre nous apparait comme lourdement chargé en evènement politique.

On sait que les conseillers généraux sont renouvelables tous les six ans; les Basses-Alpes ont 30 cantons ils sont renouvelables par moitié.

Voici ceux soumis aux élections: Cantons de Digne, Sisteron, Le Lauzet, Saint-Paul, Colmars, Entrevaux, Les Mées, Moustiers, Senez, Seyne, Manosque, La Motte, Peyruis, St-Etienne et Turriers.

A peine rentrons-nous dans l'année électorale que déjà on annonce que M. Baron sera candidat dans le canton de Saint-Etienne-les-Orgues si M. Jourdan, l'actuel conseiller général — comme on le dit — ne se représente plus.

Un peu plus au sud du département, officieusement on nous annonce qu'un bas-alpin, M. Laugier, industriel à Paris, sera candidat à Entrevaux contre M. Bouquier, conseiller général actuel.

Et de deux...

Quant aux élections sénatoriales, il est peut-être un peu prématuré d'en parler, mais comme elles suivent les élections de l'assemblée départementale ce n'est un secret pour personne — sauf démenti — que M. Stern et M. Baron seront candidats.

On pourrait nous demander aussi qui sera candidat aux élections législatives dans notre arrondissement si M. Baron venait a être élu Sénateur ? Ici nous touchons à une question délicate que nous pourrions peut être résoudre par l'affirmative, mais le terrain est dangereux et nous pourrions nous tromper. Il est plus prudent d'attendre. Disons seulement que les candidats à la députation ne manqueront pas et qu'il en est à notre connaissance. Mais chut ?...

SUIRAM.

LA LOTERIE NATIONALE

Le prochain tirage aura lieu le 26 Janvier. — En raison de l'afflux des souscriptions reçues au titre de la 12me tranche de 1936, le secrétariat général de la Loterie Nationale a décidé que le tirage de cette tranche aurait lieu le mardi 26 janvier à la salle Pleyel.

Chronique Sportive

SISTERON - VELO

C'est demain dimanche, que se jouera sur le terrain de la deuxième maisonnette, le match de foot-ball opposant les premières équipes d'Oraison-Sports et du Sisteron-Vélo.

Nombreux seront les sportifs qui viendront applaudir et encourager les équipes en présence.

Coup d'envoi : 14 heures.

***

Bal du Sisteron-Vélo. — Ce n'est plus un secret. Il est au su de chacun que notre admirable société sportive *Sisteron-Vélo* donnera son bal annuel le 31 Janvier prochain dans la vaste salle des Variétés avec le concours du *Mélodia-Jazz*.

Si jusqu'ici aucune publicité n'a été faite sur ce bal c'est que la commission qui préside aux destinées de notre S. V. voulait bien faire les choses pour donner à cette soirée dansante tout l'éclat et en assurer un brillant succès. Aujourd'hui tout est prêt: Salle, Orchestre et projet de décorations n'ayant jamais été atteint jusqu'ici, et, puisque notre vaillante société est toujours l'enfant chéri de toute la population il y a tout lieu d'espérer que ce bal sera le rendez-vous de la jeunesse Sisteronnaise qui ne lui a jamais ménagé ni son concours, ni ses encouragements, elle viendra assister en grand nombre à la renaissance du *Sisteron-Vélo*, à ses succès passés, présents et futurs.

Nous reviendrons sur cette soirée dans nos prochains numéros.

LA PEDALE SISTERONNAISE

Calendrier officiel des épreuves cyclistes de la saison 1937:

28 Mars: Course de classement de la Société.

18 Juillet: Grand Prix des Commerçants (régionale);

15 Août: Grand Prix Charles Baron (internationale);

12 Septembre: Grand Prix de la Pédale Sisteronnaise;

3 Octobre: Course de clôture.

Espérons que ce calendrier satisfaira les plus difficiles et que le public Sisteronnais apportera l'encouragement que mérite cette jeune société.

Nous rappelons que la société organise pour le 24 Janvier dans le salon de La Potinière 2 Grands Bals en matinée à 16 h. et en soirée à 21 h. Le prix d'entrée et fixé à 5 fr. Les Billets de la matinée seront valables pour la soirée.

Propos de salon !

« Mme Brunswicg
« Sous-Secrétaire
« d'Etat veut suppri-
« mer les maisons
« d'illusions.»

C'est un projet très bizarre où je
Découvre des excès certains.
Exemple : nous verrons soudain
De tous nos sports, un jour prochain
Supprimer ... la lanterne rouge.

Et des censeurs brimant gros,
Dénués de galanterie,
Iront parmi les loteries
Rayer tous les... gros numéros.

Puis permettant tous les départs
Pour tous les pays de la terre,
On réduisait en grandes parts
Les embarquements pour Cythère ?

Mais ce serait alors de défendre
De circuler à volonté
Quand on permettrait de descendre
On interdirait de... monter !

Supprimer des maisons ! Tout beau !
C'est léser des propriétaires
Et d'autres qui sont dans l'affaire,
heureux comme... poissons dans l'eau.

Des maisons, les faits sont connus,
Où quelle que soit la défroque,
Hospitalières sont les us,
Où ceux de Blum ou de Laroque
Furent toujours les biens... Vénus.

Madame Brunswieg, attention !
C'est pousser la chose à l'outrance,
Mieux vaudrait à cette occasion
Faire montre de... tolérance.

Laissez ce projet en souffrance,
Il connaitrait le désavœu,
Dans les moindres coins de France
Et même aussi dans le... milieu.

Les anciens ne seraient pas moins
Emus (peut-être jusqu'aux larmes)
Si disparaissaient les témoins
Qui virent leurs... premières armes.

Il faut terminer toute chose,
Et de ces rimes c'est la fin.
Donc lecteur considère, enfin,
Cette question de maison, ...close !

André TERRAT.

© VILLE DE SISTERON

Thésauriser : une mauvaise affaire

La présente Emission d'obligations du Trésor, qui offre aux souscripteurs des avantages si exceptionnels, n'a pas le caractère d'un appel à l'épargne, mais d'une opération privilégiée ouverte à certains épargnants : les porteurs d'Or et les porteurs de Bons de Trésor. Ceux-ci ne peuvent manquer d'y apporter une adhésion unanime c'est en particulier pour les porteurs d'Or une occasion de se défaire, à des conditions exceptionnellement avantageuses, du métal précieux dont, depuis plusieurs années pour beaucoup, la conservation improductive n'a été qu'une suite de lourds sacrifices dans l'espoir d'un gain aléatoire.

La thésaurisation, aujourd'hui, est une mauvaise affaire. Le temps n'est plus où l'activité économique déclinait, où les prix baissaient, ce qui rendait avantageuse une telle opération. Chacun pouvait espérer alors en différend ses achats ou ses placements, les réaliser plus tard à des conditions meilleures. Mais aujourd'hui la reprise des affaires, dans toutes les branches de l'activité économique, rend illusoire une telle espérance.

Cette renaissance économique, personne ne peut la nier. Dans ces conditions, les thésaurisateurs, bien loin même de conserver leur pouvoir d'achat, le voient chaque jour s'effriter.

Des risques plus graves menacent d'ailleurs l'épargnant qui thésaurise en or. Aux Etats-Unis, en Allemagne, en Italie, le métal jaune a été réquisitionné par l'Etat. Dans ces pays on ne peut plus le négocier. Les porteurs d'Or, n'ont donc plus la certitude de pouvoir, à tout moment, vendre leur métal précieux en cas de besoin.

En France, la liberté totale existe. Il faut en profiter.

Pour toutes ces raisons: thésauriser, c'est sacrifier des gains certains sans même l'espoir d'un profit possible. C'est du même coup, sacrifier ses intérêts et ceux du pays.

C'est pourquoi la thésaurisation tend de plus en plus à disparaitre.

La reprise économique qui s'accentue de jour en jour offre des placements assurant aux capitaux: large rémunération et même chances de plus-value.

Toutefois, aucun placement ne peut assurer un rendement, une plus-value, une sécurité comparables à ceux qu'apportent les nouvelles obligations de la Défense Nationale en cours d'émission.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Pharmacie de Garde. — Demain dimanche Pharmacie Charpenel, rue de Provence.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance. — Résumé des opérations de 1936:

Solde dû aux 3000 déposants au 1er Janvier 1936 : 16.422.668,17

Versement reçus en 1937 : 1.914.403,51; Remboursements effectués: 2.513.750,13; Intérêts alloués: 519.949,58; Montant des dépots au 1er Janvier 1937: 16.336.326,06.

Pour 1937 l'intérêt reste fixé à 3 francs 25 net de tout impôt et retenue. Toutes les opérations sont gratuites et les formalités les plus réduites. Maximum de dépot par livret 20.000 francs.

L'augmentation constante des opérations montre la faveur dont jouit la caisse d'épargne qui depuis sa fondation est restée le placement le plus stable.

Les déposants dont les numéros suivent sont priés de venir au plus tôt faire réduire leur compte dépassant le maximum permis : 1895, 3659 4526, 7430, 7100, 6664, 8998, 8221, 6462, 7913, 7815, 7879, 6560, 6622, 7063, 7061, 8408, 8460, 8576, 8864.

La Caisse est ouverte le mercredi de 9 h. à 11 h. 30. Les samedi et jours de foire de 9 à 11 et de 14 à 15 heures.

Foire. — Après demain lundi se tiendra dans notre ville la foire de Saint-Antoine, c'est la première de l'année à ce titre espérons de bonnes affaires.

L'Appel de la neige. — Afin d'être agréables aux skieurs et à leurs charmantes compagnes nous serions heureux de voir nos montagnes et nos coteaux couverts de neige, mais cette année, puisque tout à changé et marche à l'unisson de la politique la neige ne s'est pas encore décidé à tomber. Les Alpes qui d'habitude depuis le mois de Novembre revêtaient leur manteau blanc sont actuellement d'un vert magnifique que le soleil vient encore iradier de ses milles rayons aussi nous pouvons dire malicieusement que par un soleil d'hiver les Alpes sont belles. C'est ce que n'a pas manqué de dire le grand alpin Emile Roux-Parassac, dans sa causerie radiodiffusée de jeudi à 12 heures.

Elles sont belles, en effet, et si leur aspect verdoyant n'est pas pour satisfaire les nombreux amateurs de ski il satisfait au moins ceux qui ne pratiquent plus ces sports parce qu'en d'autres temps et en d'autres lieux beaucoup plus dangereux ils faisaient dans la neige des galopades qu'ils se seraient dispensés de faire.

Mais ne jettons pas une note triste sur un pareil sujet, la neige est pour les jeunes quelque chose de bien que nous ne savons pas apprécier et pour cause, le ski est à la mode, qu'ils le pratiquent de toute leur adresse, mais hélas il faut se ployer aux exigences de l'atmosphère car les voitures de skieurs venant d'Aix, de Marseille ou d'ailleurs qui traversent notre ville subissant l'appel de la neige vers les hautes cimes s'en retournent bien vite désappointés devant la carence de la température.

L'appel de la neige est cette année tardif, mais lorsqu'elle tombera et que l'hallali sonnera le rassemblement avec quel enthousiasme skieurs et skieuses chausseront l'armature pour aller bien haut filer le parfait amour dans une descente interminable.

T. S. F. — Nous avons écouté la veille de Noël, depuis d'Opéra de Marseille, la *Pastorale*, transmise par « Marseille-Provence P. T. T ». On retrouva avec plaisir cette bonne vieille pastorale, toujours jeune, et fort bien montée. Elle paraissait fort à l'aise sur le vaste plateau de l'Opéra marseillais. Les acteurs traditionnels firent merveille et on suivit avec joie les chants remarquables du *Boumian*, la basse Legros, de l'Opéra de Marseille, qui prononce si bien le provençal. Le spectacle fut présenté par M. Marcel Provence qui parait avoir ses grandes et petites entrées à l'Opéra. Ses interventions aux entr'actes furent érudites et amusantes. Bonne soirée radiophonique et de caractère bien régional. Il est question d'une soirée Paul Arène, en T. S. F. Cela ferait grand plaisir. A quand une pièce de Paul Arène au micro?

Un sans filiste.

Allocations Familiales. — *Une nouvelle majoration du taux des allocations à partir du 3me enfant.* — Dans sa réunion du 23 Octobre 1936 le bureau de gestion de la Caisse de Compensation des Allocations Familiales du Département des Hautes et Basses-Alpes a décidé de procéder à une nouvelle majoration du taux des Allocations familiales à partir du troisième enfant. Celles-ci seront donc à partir du 1er janvier.

Pour un enfant: 20 fr. par mois
Pour 2: 50 fr. par mois;
Pour 3: 125 fr. par mois.;
Pour 4: 200 fr. par mois;
Pour 5: 300 fr. par mois;
Pour 6: 400 fr. par mois;
Pour sept: 500 fr. par mois;
Pour 8: 600 fr. par mois;
Pour 9: 700 fr. par mois.

Assurances Sociales. — Avis aux employeurs: A compter du 1er janvier 1937 : 1) Le taux des cotisations assurances sociales est relevé et fixé à 8 0/0 du salaire payé (4 0/0 à la charge de l'employeur, 4 0/0 à la charge de l'assuré et retenu sur le salaire).

2) Doivent être déclarés aux assurances sociales, tous les salariés gagnant annuellement de 1.000 à 21.000 frs., et 25.000 frs. lorsque ces salariés ont à leur charge au moins un enfant de moins de 16 ans.

Les employeurs sont invités à se conformer strictement à ces nouvelles règles.

Les déclarations d'emploi des nouveaux salariés assujettis aux assurances sociales doivent être adressées (franchise postale) au service régional des assurances sociales, 15 cours Pierre-Puget, à Marseille, qui fournira sur demande tous les imprimés nécessaires.

Consultation de Nourrissons. — La consultation sera ouverte aujourd'hui samedi 16 janvier de 10 h. à 11 h. dernier jour de distribution des primes d'assiduités.

P. T. T. — L'Administration des P. T. T. fait connaître qu'à l'occasion des championnats de ski organisés à Chamonix-Mont-Blanc, du 1er au 18 février 1937, un service de transmission de phototélégrammes fonctionnera dans cette ville.

Les envois devront être déposés aux guichets télégraphiques des bureaux des P. T. T. de Chamonix.

***

L'Administration des P. T. T. fait connaître qu'en exécution de la loi de finances du 31 Décembre 1936, l'application de la taxe locale est étendue aux relations entre abonnés des réseaux appartenant à une même circonscription.

Sauf exceptions motivées par l'intérêt du service et fixèes par un arrêté ministériel, les limites des circonscriptions coïncident avec les limites des cantons.

Les dispositions nouvelles entrainent une diminution très sensible de la taxe dans les relations de voisinage.

L'Administration espère qu'elles auront comme résultat un développement correspondant du trafic.

Délivrance des Permis de conduire *les véhicules automobiles et des cartes grises.* — Il est rappelé que le Service des Permis de Conduire de la Préfecture des Basses-Alpes est doté depuis plusieurs mois d'un compte chèque postal où doivent être versés les droits afférents à la délivrance des permis de conduire les véhicules automobiles et des cartes grises.

Des formules de chèques sont mises à la disposition des intéressés dans les Mairies, à la Préfecture et dans les Sous-Préfecture du Département.

Les fonds doivent être adressés exclusivement en utilisant les dites formules, au Compte Chèque Postal désigné ci-après:

Marseille 11-88 (*Régisseur des recettes du Service des Permis de conduire les automobiles*). Préfecture de Digne.

Les intéressés sont invités à se conformer strictement à la présente instruction. Tout envoi de fonds opéré d'une autre façon sera renvoyé à l'expéditeur.

Pour les familles nombreuses des Alpes. — *Concours pour l'attribution du prix Burnier* 1937. — Le TOURING-CIUB DE FRANCE est chargé d'attribuer chaque année, à une mère de famille, femme ou veuve d'un guide des Alpes, les intérêts d'un capital que lui a laissé un de ses sociétaires M. Brunier.

Les conditions du concours sont les suivantes:

1° — Etre femme ou veuve d'un guide des Alpes Françaises, inscrit sur le contrôle du Club Alpin Français.

2° — Habiter une commune dont l'altitude doit être de 1.000 mètres au moins.

3° — Avoir au moins sept enfants vivants tous nés à une altitude égale ou supérieure à 1.000 mètres.

Dans le cas de plusieurs mères de famille remplissant les mêmes conditions, la préférence est donnée à la mère de famille ayant le plus grand nombre de fils.

Le prix Brunier ne peut être obtenu qu'une seule fois par la même personne.

Le concours pour l'année 1937 *est ouvert.* — Les personnes réunissant les conditions énoncées ci-dessus, sont priées de vouloir bien se faire connaître à Monsieur le Président de Touring-Club de France, 65, avenue de la Grande Armée à Paris.

Elles devront lui faire parvenir avant le 10 Février 1937, les pièces suivantes:

1° - Bulletin de naissance de chaque enfant;

2° - Certificat de vie des enfants;

En cas de décès du guide, la veuve devra joindre à ces pièces:

1° - L'acte de décès du mari;

2° - L'extrait de l'acte de mariage

3° - L'attestation de l'ancienne profession de guide du mari décédé.

Réfugiés d'Allemagne. — Le délai prévu pour le dépôt à la préfecture des demandes de cartes d'identité et de « certificat de voyage » concernant les réfugiés d'Allemagne est prorogé jusqu'au 31 janvier 1937.

Office de la main d'oeuvre. — *Concours d'apprentis.* - Le concours d'apprentis qui doit avoir lieu à Digne est fixé au lundi 25 janvier courant.

Les demandes des jeunes ouvriers devant participer à ce concours seront reçues à l'Office Départemental de la Main-d'Œuvre, place de l'Evêché à Digne, jusqu'au Mercredi 20 Janvier courant. Elles devront être accompagnées du bulletin de naissance du candidat et d'un certificat délivré par l'employeur attestant 18 mois d'apprentissage.

Il est rappelé aux apprentis qu'en plus du certificat d'aptitudes professionnelles délivrés aux candidats reçus à ce concours, un certain nombre de boîtes seront distribuées à ceux d'entre eux qui auront obtenus le plus grand nombre de points.

Avec l'accusé de réception de leur demande d'inscription, les candidats à ce concours recevront tous renseignements utiles sur le programme, le lieu des épreuves, ainsi que l'horaire suivant lequel ces épreuves auront lieu.

P. L. M.

Rail et Avion

Les billets Air-Fer vous permettent d'utiliser conjointement ces deux modes de transport, les plus rapides qui soient, car l'un et l'autre permettent les moyennes les plus élevées.

Vous avez le choix entre trois types de billets :

— Billets conjoints : billets «chemin de fer» et «avion» qui vous permettent en une seule fois si vous devez utiliser successivement les deux modes de transport.

— Billets combinés aller et retour «fer» et «avion» qui vous permettent d'utiliser soit à l'aller, soit au retour un de ces moyens de transport. Vous bénéficiez ainsi d'une réduction de 10 0/0 en avion, de 20 à 25 0/0 selon la classe en chemin de fer.

-- Billets combinés circulaires «fer» et «avion». Vous prenez l'avion pour certaines fractions de parcours et le chemin de fer pour les autres, tout en **bénéficiant également** de la réduction de prix ci-dessus.

Pour voyager plus commodément, pour «glisser» confortablement sur l'air et sur le rail, utilisez les billets combinés Air-Fer.

Renseignements dans les gares.

Etat - Civil

du 8 au 15 janvier

NAISSANCES

Chantal Yvone Jeanne Baillet, quartier des Combes.

PUBLICATION DE MARIAGES

MARIAGES

DÉCÉS

Néant.

A vendre

BON PIANO D'ETUDES

S'adresser au bureau du journal.

11 900 fr.

C'est le prix de la voiture la plus économique du monde et cependant... La SIMCAcinq est dotée de tous les perfectionnements, qui font la race des voitures de luxe : 4 vitesses roues avant indépendantes 4 freins hydrauliques 4 amortisseurs hydrauliques carrosserie monocoque tout acier 3 litres 100 aux 100 Kilomètres au Concours du Bidon de 5 litres

105 Kms 532 dans l'heure à Montlhéry

SIMCAcinq

Production de la Sté Industrielle de Mécanique et Carrosserie Automobile - Nanterre

François JOURDAN

Avenue de la Gare — SISTERON

Commune de NOYERS

Association Syndicale des propriétaires des quartiers de la Prise et de la Tranchée

Acte d'Association

STATUTS

L'an mil neuf cent trente six et le vingt décembre, les propriétaires des quartiers de la Prise et de la Tranchée se sont réunis dans la salle de la Mairie de Noyers en vue de constitution d'association syndicale autorisée et ont établi les statuts suivants, pour régler la dite Association.

Article premier. — L'Association a pour but la défense des droits des propriétaires, en leur assurant la liberté d'arrosage de leurs terres, par les moyens les plus surs, garantissant l'emmener de l'eau dans les canaux existants.

Article 2. — Le siège de l'association est fixée à Noyers, salle de la Mairie.

Article 3. — Chaque membre de l'Association qui se servira de l'eau pour arroser ses propriétés, devra contribuer à toutes les dépenses de construction et d'entretien que peut entrainer la mise de l'eau et celà proportionnellement à la surface irriguée.

Article 4. — Les dépenses de toute nature afférentes à l'association sont d'une manière générale couvertes au moyen de taxes variables chaque année, suivant les dépenses à engager, et l'Association peut recevoir des subventions de l'Etat, du Département et de la Commune.

Article 5. — Chaque membre de l'Association fait partie de l'Assemblée générale. Les convocations doivent être adressées par le Président du Syndicat huit jours avant la réunion, et doivent porter l'objet de la séance.

Article 6. — Les fonctions de Syndics sont pour une durée de trois années et peuvent être renouvelables. Les Syndics sont au nombre de cinq élus à la majorité.

Article 7. — Les Syndics élisent parmi eux, un membre pour remplir les fonctions de Président, un autre pour Vice-président, un autre pour secrétaire et deux autres comme assesseurs. Les fonctions de Receveur sont confiées au Percepteur des Contributions Directes ou à un Receveur spécial.

Article 8. — Aussitôt après la constitution de l'Association et toutes les années, courant Janvier, le Président établira le budget, pour pourvoir aux dépenses à faire pendant l'année.

Le budget sera déposé pendant quinze jours à la Mairie de Noyers.

Le dépôt est annoncé par affiches et publications et chaque intéressé est admis à présenter des observations.

Le projet du budget, accompagné d'un rapport explicatif du Président, est ensuite voté par le Syndicat.

Article 9. — Les dépenses de toute nature sont réparties entre les Associés proportionnellement à la valeur admise pour chaque Associé.

Article 10. — Le Receveur est chargé seul et sous sa responsabilité de poursuivre la rentrée des revenus et des taxes de l'Association ainsi que de toutes les sommes qui lui seraient dues. Il est responsable du défaut de paiement des taxes, dans les délais fixées, par les rôles, à moins qu'il ne justifie de poursuites faites contre les contribuables en retard.

Article 11. — Les fonctions de Syndics ne peuvent se déléguer. A l'effet de remplacer les titulaires, en cas d'absence ou dans les cas prévus à l'article 12, sont nommés comme eux et en même temps par l'Assemblée Générale.

Article 12. — Tout syndic, qui sans motif, reconnu légitime, aura manqué à trois réunions consécutives peut être déclaré démissionnaire.

Article 13. — Le Directeur convoque et préside les Assemblées générales. Il représente l'Association en justice et vis à vis des tiers, dans tous les actes intéressant la personnalité civile de l'Association.

Il fait exécuter les décisions du Syndicat et exerce une surveillance sur les intérêts de l'Association et sur les travaux.

Article 14. — Conformément aux

© VILLE DE SISTERON

VARIETES-CINEMA

Cette semaine :

Cette semaine

Grand film d'espionnage
La femme mystérieuse qui tint entre ses mains le sort de l'Europe..
Un grand drame d'amour

Au même programme: UN COMIQUE - DOCUMENTAIRE - DESSINS ANIMES - ACTUALITES

Matinée 15 h. 30 — Soirée 21 h. très précises — Louez vos places

La semaine prochaine: *Maurice CHEVALIER* dans son meilleur film

FOLIES - BERGÈRE

lois du 21 juin 1865, 22 décembre 1888 et du décret du 9 mars 1894, une copie de l'acte d'Association sera transmise à M. le Préfet des Basses-Alpes dans le délai d'un mois à partir de la constitution de l'Association.

L'extrait de l'acte d'Association sera publié dans un journal d'annonces légales de l'arrondissement de Forcalquier, conformément à l'article 6 de la loi du 21 juin 1865 dans le délai d'un mois à partir d'aujourd'hui. Il sera en outre transmis au Préfet et inséré dans le receuil des actes administratifs

Article 15. — Composition de la Commission Syndicale.

Président : MAUREL Constant ;
Vice-Président : BLANC Marcel ;
Secrétaire : JOURDAN Baptistin ;
Assesseurs : SIAS Pierre et COUTEL Marcel.

Fait à NOYERS, dans la salle de la Mairie, les jour, mois et an que dessus ; suivent les signatures.

Enregistré à Sisteron, le trente décembre mil neuf cent trente six, folio 10, numéro 74. Reçu : vingt deux francs cinquante centimes.

Etude de Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON

VENTE

de Fonds de Commerce

Première Insertion

Suivant acte reçu par Me BUES, notaire, le six janvier mil neuf cent trente sept, enregistré le quatorze du même mois folio 16 case 116, Monsieur Louis Gilles BORRELY peintre et Madame Pauline Adèle SERVIE, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON,

Ont vendu à Monsieur Louis Jules BORRELY, peintre, demeurant à SISTERON, le fonds de commerce et d'artisanat de

Peinture-Vitrerie

exploité à SISTERON, rue Saunerie, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le matériel, les ustensiles et outillage servant à son exploitation, les marchandises et matières premières s'y trouvant.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues à l'étude de Me BUES, notaire, à SISTERON.

Pour première insertion :
BUES, notaire.

CASINO-CINEMA

Cette semaine :

Actualites Paramount

reportages variés du monde entier

Deux couverts

comédie comique interprétée magistralement par *Léon Bernard* « l'inoubliable M. Poirier » et *Gabrielle Ronne*,

d'après le roman d'Octave Feuillet

« Le Roman d'un jeune homme pauvre » un film où se confirme le grand talent de Marie Bell et de Pierre Fresnay.

De beaux extérieurs émaillent ce film très moral. André Baugé, de sa voix pure et chante avec adresse et facilité.

La semaine prochaine :

Suzy VERNON et Henri ROLLAN dans

Le Clown Bux

Ciné-Scout

Dimanche en matinée :
ACTUALITES PATHE-JOURNAL

Quand les feuilles tomberont

Un grand comique avec RAIMU

J'ai une idée

LA GRIPPE

La grippe n'est redoutable que ses complications pulmonaires. Elle laisse souvent des lésions qui produisent, à la longue, une affection chronique des bronches comme l'asthme le catarrhe et l'emphysème. Pour enrayer le mal, un seul remède est réellement efficace. C'est la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarrhe et l'oppression. Prix de la boîte 5 frs. 25 (impôt compris) dans toutes les pharmacies

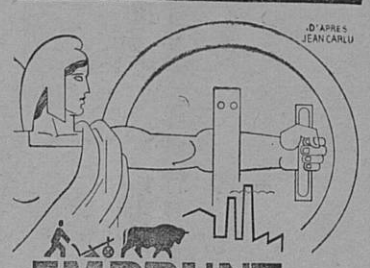

EMPRUNT NATIONAL

L'OR THÉSAURISÉ
PERD INTÉRÊTS ET REVENUS
FREINE LA VIE ÉCONOMIQUE

L'OR EN CIRCULATION
ASSURE
INTÉRÊTS ET PLUS-VALUE
ACTIVE LA
RENAISSANCE ÉCONOMIQUE
DE LA NATION

SOUSCRIVEZ
A L'EMPRUNT NATIONAL
PRIME DE REMBOURSEMENT
40 FRANCS POUR 100 FRANCS
INTÉRÊT 3 1/2 % ET 4 %
TOUS LES PRIVILÈGES FISCAUX
ACCORDÉS AUX FONDS D'ÉTAT

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir longtemps souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire au Laboratoire de M. Auguste VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui enverra gratis et franco les indications demandées.

On demande

4 PIECES A LOUER. S'adresser au bureau du journal.

O HE ! Le poste qui plait

HERMÉS

— Radio musique idéale —«»—
Demandez une démonstration gratuite à votre domicile

Agent officiel :

ROME Marin

Cycles-Motos

— Rue Saunerie — SISTERON

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS. **44**, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

DIGNE dimanche 17 janvier, hôtel Boyer-Mistre.

SISTERON, 18 janv. de 9 h. à 2 h. Modern hôtel des Acacias.

— CHUTES MATRICES et tous Organes, Varices. Orthopédie — GLASER, 44 Bd Sébastopol, PARIS

UN COMMERÇANT avisé fait de la publicité dans

«Sisteron-Journal»

Crédit à l'Épargne

Société de capitalisation
Siège social à Lyon

Mme TRUPHÈME Julia

en tournée à SISTERON du 10 au 15 de chaque mois

Pour tous renseignements s'adresser : 15 *Avenue de Provence* LARAGNE. Téléphone 0.92

QUE VOTRE OREILLE !

Quand il s'agit de juger des sons, c'est à l'oreille seule qu'il faut demander un avis. Nous vous invitons donc à venir comparer un poste de la nouvelle Série Symphonique Philips avec un poste quelconque. Cette épreuve fera ressortir les qualités de reproduction étonnantes des nouveaux récepteurs Philips dont la musicalité est la caractéristique principale.

C. FIASTRE 8 M. SCALA
Rue de Provence, SISTERON
Téléphone 101.
Station Service

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

PHILIPS

COUPON
(à détacher et à nous adresser).

Veuillez me faire parvenir un exemplaire de votre magazine de luxe La Chanson du Monde.

Nom.....

Adresse.....

BANQUE DES ALPES

SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 6 MILLIONS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : GAP, 12, RUE CARNOT

Agences :

BRIANÇON - SISTERON - EMBRUN
LARAGNE - SAINT-BONNET - VEYNES

Bureaux Auxiliaires :

Guillestre - L'Argentière - Serres - Seyne-les-Alpes

Toutes opérations de Banques et sur Titres

CHANGE - LOCATION DE COFFRES-FORTS
au siège et dans toutes les agences

La constipation est le pire esclavage

« Esclavage »... le mot n'est pas trop fort pour exprimer à la fois la gêne corporelle continue que la constipation impose à ses victimes, les multipes tourments qu'elle leur inflige (maladies de la peau, migraines, maux d'estomac, de reins, de foie), les menaces effrayantes qu'elle suspend sur leur tête (appendicite, péritonite, empoisonnement du sang) et aussi la torture morale qu'engendre cette servitude physique et qui se manifeste dans un désir effréné de délivrance.

Pour y arriver, tout moyen est bon, même la purge, ce procédé « explosif » donc dangereux, qui loin de libérer les imprudents, les rejette, épuisés à leurs fers !

La liberté vous ne la conquerrez que patiemment en rééduquant votre fonction digestive, par une cure sérieuse de TISANE des CHARTREUX DE DURBON, le fameux extrait concentrée de plantes des hautes vallées des Alpes, dont le R. P. Géraldus inventa la formule il y a plus de cent ans, et que la science moderne a mis au point, réussissant à en faire le plus puissant désintoxiquant et revitalisant organique. Une cuillerée à café quotidienne de TISANEdes CHARTREUX de DURBON suffit à éliminer les déchets putrides qui encombrent les voies digestives à restituer au sang sa pureté et sa richesse, à rétablir la marche normale de la fonction digestive, à faire disparaître malaises et affections dûs à la constipation, et à rendre enfin au constipé la santé et la joie !

20 Avril 1934.

« J'étais atteinte d'une constipation opiniâtre « et chronique avec vertiges et je souffrais le « martyre. Une amie me conseilla de faire « un essai de votre TISANE des CHARTREUX « DE DURBON. Je suis heureuse de vous « faire savoir qu'un mois après j'en ressentais « les effets salutaires et je suis émerveillée du « résultat obtenu ; aussi je vous prie de dis- « poser de mon attestation.

Madame BAUDON, à CEYRUS (Hérault)

Tisane, le flacon 14 fr. 80 — Baume, le pot 8 fr. 95 — Pilules, l'étui 8 fr. 50. Toutes pharmacies. Renseignements et attestations : LABORATOIRE J. BERTHIER, GRENOBLE

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON
la santé du sang

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE
13, Rue de Provence — SISTERON
Cabinet ouvert tous les jours

Les billets de la loterie de bienfaisance de Monaco

sont en vente à la Librairie Lieutier

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

C. C. P. Marseille 118-07.
R. C. Sisteron 206.
Téléphones 32 et 64.

François JOURDAN

Avenue de la Gare — SISTERON

Vente — Achats — Echanges
Location — Réparations

Pièces détachées d'origine
Ford — Fiat — Mathis

les plus économiques... les plus élégantes...

La 11 cv. est une voiture supérieure et, avant tout, économique. Sous le contrôle de l'A. C. F. une conduite intérieure de série a effectué le trajet PARIS-BIARRITZ à une moyenne horaire de 63 Kms 600 avec une consommation de 8 litres 66 aux 100 kms.

LICENCE FIAT — 11 cv — SIMCA — 6 cv

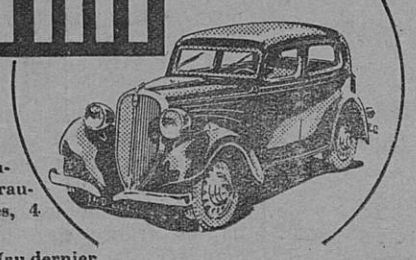

La 6 CV. SIMCA qui reste la meilleure des voitures de cylindrée égale et même supérieure, est dotée de tous les avantages d'une voiture de grande classe : boîte à 4 vitesses (3e silencieuse et synchronisée) freins hydrauliques, amortisseurs hydrauliques, 4 ressorts entiers, etc...

Et c'est aussi la plus économique (au dernier concours du bidon de 5 Litres, une 6 CV. SIMCA a parcouru 122 Kms 961 avec 5 litres de carburant).

Production de la Sté Industrielle de Mécanique et Carrosserie Automobile - Nanterre

Atelier spécial de réparations
Mécaniques - Travaux à façon
Rectification de cylindres

Stock accumulateurs
Accu-Watt
Batteries chargées en magasin

COMPAGNIE DES

Transports CITROEN

DES ALPES

10, Avenue de Grenoble - GAP

Téléphone 518

Ligne No 2 — GAP — MARSEILLE
en correspondance à Gap à 10 h. 45
avec Corps - La Chapelle - St-Firmin - St-Bonnet et N.-D. de la Salette

Gap	6 h.	— 16 h.	Marseille	6 h. 30	— 16 h.
Sisteron	7 h.	— 17 h.	Aix	7 h. 1/4	— 16 h. 45
Manosque	8 h. 1/4	— 18 h. 15	Manosque	8 h. 1/2	— 18 h. 15
Aix	9 h. 15	— 19 h. 15	Sisteron	9 h. 1/2	— 19 h. 20
Marseille	10 h. 15	— 20 h. 15	Gap	10 h. 1/2	— 20 h. 20

Ligne No 4 — GAP — NICE

Gap	6 h.	Nice	12 h.
Sisteron	7 h.	Cannes	13 h.
Digne	8 h.	Grasse	13 h. 30
Saint-André	9 h. 15	Saint-André	16 h.
Grasse	11 h. 15	Digne	17 h.
Cannes	11 h. 45	Sisteron	18 h.
Nice	12 h. 40	Gap	19 h. 15

LIGNE No 4 bis — GAP - NICE — par Digne, Annot et Puget-Théniers

Gap	11 h. 30	Nice	7 h. 00
Sisteron	12 h. 30	Annot	9 h. 00
Digne	13 h. 30	Digne	11 h. 30
Annot	15 h. 30	Sisteron	12 h. 30
Nice	17 h. 30	Gap	13 h. 30

LIGNE No 5 — GAP - AVIGNON

Départ de Gap : 6 heures (car Marseille). Correspondance à 7 h. 30 à Peyruis. Avignon arrivée à 10 h. 30 (entreprise Christine). Départ Avignon : 15 h. 30 (entreprise Christine) Correspondance à 18 h. 30 à Peyruis. Gap arrivée 20 h. 30 Car Marseille.

MESSAGERIES A TOUS LES SERVICES
Devis pour excursions sur demande

Maladies de la Femme

LE RETOUR D'AGE

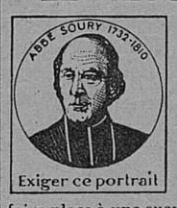

Exiger ce portrait

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes, bientôt la Femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de quarante ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit à des intervalles réguliers, faire usage de la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme, etc. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Métrite, Fibrome, Maux d'Estomac, d'Intestins, des Nerfs, etc.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr 60

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

Aucun autre produit ne peut la remplacer 11

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier, Sisteron.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON
P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20
Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.
Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

SERVICE d'HIVER

Matin

Sisteron 6 h. 50 — Digne 7 h. 50
Digne 8 h. 45 — Sisteron 9 h. 50

Soir

Sisteron 13 h. — Digne 14 h.
Digne 16 h. 50 — Sisteron 17 h. 55

Prix des places : Sisteron-Digne 10 fr.

N.-B. — Les départs de Digne de 8 h. 30 et 16 h. 50, assurent la correspondance avec : 1° Les cars *Pellegrin et Cie*, sur GAP (par la Vallée de la Durance) ; 2° Les cars *Rambaud*, sur VEYNES, par Ribiers, Laragne. Le dernier service sur Veynes, assure la jonction à ASPRES-sur-BUECH, avec le *Rapide de Paris* (Le Briançonnais).

Le départ de Sisteron de 6 h. 50 assure la correspondance à Malijai, avec le car pour Avignon par Cavaillon.

LOTERIE NATIONALE

1 SEUL BILLET
VOUS DONNE LA CHANCE D'ÊTRE PARMI LES
147.171 HEUREUX GAGNANTS
QUI ONT A SE PARTAGER
72 MILLIONS DE FRANCS

Industriels ! Commerçants !

POUR VOS IMPRIMES
adressez-vous à l'
Imprimerie Lieutier
Rue Droite — SISTERON - Tél. 148

en vente à la Librairie LIEUTIER.

SYPHILIS Guérison assurée par le TREPARGYL seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le LYROL, seule méthode interne et vaginale La boîte : 39f.60. Cure compl. 118 fr. *Toutes Phies* ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par UGYL. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon 39f.60. Le trait. complet 118 fr. *Toutes Phies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Écoulements, Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par UGEOL, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

Sisteron - Journal

est en vente
à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;
à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau
et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, RUE DROITE, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON